



ARGENT DE POCHE

Dossier de candidature 2024

A compléter avant le **LUNDI 13 MAI**

ARGENT DE POCHE, C'EST QUOI ?

C'est un dispositif qui te permet de faire des travaux dans la commune, avec l'aide d'un-e agent-e de la ville. Une mission dure 3h30. Tu recevras une indemnité de 15 € pour chaque mission effectuée (5 maxi).

C'EST POUR QUI ?

Pour les jeunes de Chartres-de-Bretagne de 16 ou 17 ans. Tu seras prioritaire si tu n'as pas bénéficié d'Argent de poche l'été dernier ou que tu as 17 ans (parce que tu ne pourras plus bénéficier d'Argent de poche l'année suivante).

Y A-T-IL UNE SÉLECTION ?

Oui, la mairie fera attention à 2 critères :

- la parité fille-garçon
- la mixité sociale

En cas d'égalité, les dossiers sont partagés suivant leur date d'arrivée. Plus tu seras rapide, plus tu auras de chances ! Une commission se réunira à la fin du mois de mai pour étudier les candidatures.



Des infos sur toi

| | |
|--|--|
| NOM : | PRÉNOM : |
| SEXE : | DATE DE NAISS. : |
| ADRESSE : | |
| TÉLÉPHONE : | POINTURE : <small>(POUR CHAUSSURES DE SÉCURITÉ)</small> |
| SCOLARITÉ : <small>(TON ÉTABLISSEMENT ET TA CLASSE)</small> | |

Des infos sur ton responsable légal

| | |
|-------------|----------|
| NOM : | PRÉNOM : |
| TÉLÉPHONE : | MAIL : |

Tes dispos du 8 juillet au 4 août (coche les cases)

Semaine 28 : du lundi 8 au vendredi 12 juillet

LUNDI 8 MARDI 9 MERCREDI 10 JEUDI 11 VENDREDI 12

Semaine 29 : du lundi 15 au vendredi 19 juillet

LUNDI 15 MARDI 16 MERCREDI 17 JEUDI 18 VENDREDI 19

Semaine 30 : du lundi 22 au vendredi 26 juillet

LUNDI 22 MARDI 23 MERCREDI 24 JEUDI 25 VENDREDI 26

Semaine 31 : du lundi 29 juillet au vendredi 2 août

LUNDI 29 MARDI 30 MERCREDI 31 JEUDI 1 VENDREDI 2

Semaine 32 : du lundi 5 au vendredi 9 août

LUNDI 5 MARDI 6 MERCREDI 7 JEUDI 8 VENDREDI 9

Semaine 33 : du lundi 12 au vendredi 16 août

LUNDI 12 MARDI 13 MERCREDI 14 JEUDI 15
férié VENDREDI 16

Semaine 34 : du lundi 19 au vendredi 23 août

LUNDI 19 MARDI 20 MERCREDI 21 JEUDI 22 VENDREDI 23

Semaine 35 : du lundi 26 au vendredi 30 août

LUNDI 26 MARDI 27 MERCREDI 28 JEUDI 29 VENDREDI 30

Les docs à fournir

- Ce dossier complété par toi et ta famille
- Copie de ta pièce d'identité
- Copie de l'attestation d'assuré social de tes parents
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Copie du livret de famille

Dossier à déposer en mairie
avant le **LUNDI 13 MAI**

RENSEIGNEMENTS

helene.nedellec
@ville-chartresdebretagne.fr
02 99 77 41 09

Autorisation parentale

Je soussigné, _____ (NOM ET PRÉNOM)
agissant en qualité de tuteur légal, atteste avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**J'autorise mon enfant _____ (NOM ET PRÉNOM)
à participer à l'opération « Argent de poche » 2024.**

Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés par la commune de Chartres-de-Bretagne, pour faire connaître sur ces supports de communication (journal Le Chartrain, site internet, page Facebook de la ville) les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vues et leur reproduction
- Je n'autorise pas les prises de vues et leur reproduction

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation mise en liaison CDAP (ressources allocataires CAF) pour le critère de mixité sociale

Le critère de mixité sociale s'appuie notamment sur le quotient familial disponible sur CDAP (Consultation du Dossier d'Allocataire par les Partenaires).

Je soussigné _____ (NOM ET PRÉNOM)

autorise les services municipaux de la ville de Chartres-de-Bretagne à consulter le service CDAP afin d'obtenir mon quotient familial

Mon numéro d'allocataire CAF : _____

n'autorise pas les services municipaux de la ville de Chartres-de-Bretagne à consulter le service CDAP.

Document à fournir : avis d'imposition de l'année 2023

ne souhaite pas communiquer mes ressources.

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »